

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE HOERDT

1 rue de la Tour
67720 HOERDT

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.

SEANCE DU 17 FEVRIER 2025 A 18 H 30

Date de la convocation : 10 février 2025 – transmise par voie électronique

Membres présents : 10

Membres excusés : 7

Membres absents : 0

Sous la présidence de Monsieur Denis RIEDINGER, Président,

Membres présents :

Pour le Conseil Municipal :

Madame la Vice-Présidente, Nadia STOLL,

Mesdames Sylvia ECKERT, Christiane WOLFHUGEL, Mélanie LALLEMAND,

Monsieur Mathieu TAESCH,

Pour les personnes extérieures :

Mesdames Caroline OFFERLE, Andrée FRITZ, Christine KLEINMANN,

Messieurs Charles BRANDT, Antoine JUND.

Membres absents excusés :

Mesdames Béatrice DERLAND, Caroline MAECHLING, Catherine MISCHLER, Martine PIRON, Sarah ERNEWEIN, Christiane SAEMANN,

Secrétaire de séance : Monsieur Charles BRANDT

CA/2025/002 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Les principales dépenses et recettes du compte administratif 2024 se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

recettes	100 040,90 €
dépenses	92 677,52 €
EXCEDENT	7 363,38 €

Section d'investissement

recettes	23 976,90 €
dépenses	2 327,97 €
EXCEDENT	21 648,93 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU les articles L 2121-14 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

CONSIDERANT que le Conseil d'Administration doit se prononcer avant le 30 juin de l'année 2024 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

après en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture
067-266700749-20250217-CA-2025-002-DE
Date de télétransmission : 21/02/2025
Date de réception préfecture : 21/02/2025

ADOPTE

le compte administratif de l'exercice 2024, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement

recettes	100 040,90 €
dépenses	92 677,52 €
EXCEDENT	7 363,38 €

Section d'investissement

recettes	23 976,90 €
dépenses	2 327,97 €
EXCEDENT	21 648,93 €

Adopté à l'unanimité.

Publié le 18 février 2025

Transmis à la Préfecture le 21/02/25

Pour extrait conforme,

Hoerdt, le 18 février 2025

Le secrétaire de séance,
Charles BRANDT



Le Président,
Denis RIEDINGER

